



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 18 mai 2020
(en visioconférence)

N° : 1781

Création d'un emploi occasionnel poste pour la mission Analyse de données (ANADO)

Membres présents (en visioconférence) : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84)

Excusés : Anne Claudius-Petit (CR), Didier Réault (CD 13)

Participaient également (en visioconférence) : Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino, Philippe Vitel, Andrée Alziari-Nègre, Arnaud Mocquais de Blanville (CR), Guy Parrat (CESER), Philippe Pierron (AdE), Carole Toutain (CD84), Jean-François Richon (AMPM), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Stéphanie Garrido (représentants du personnel ARPE-ARB)

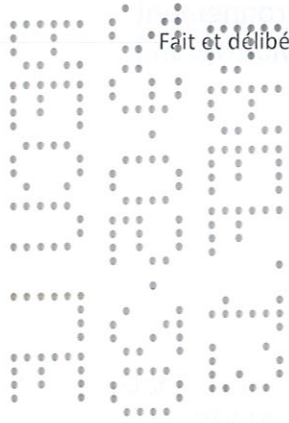
Membres titulaires : 9 Membres présents (en visioconférence) : 6

- Vu** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu** L'article 3.1 de cette même loi, autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
- Considérant** Qu'afin de répondre au surcroît d'activité temporaire liée à la demande du Conseil Départemental de Vaucluse sur la mission « Analyse de données » doublée de la nécessité de rattraper le retard pris du fait de la non possibilité de réalisation de certaines actions liées à la période de confinement relative au COVID ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- De créer un emploi occasionnel d'un agent contractuel pour un renfort de la mission ANADO, pour la Direction Connaissance des territoires, Réseaux d'acteurs et Coopération, pour une durée de 6 mois, à temps complet (soit 35h/semaine) :
 - o Filière : technique
 - o Cadre d'emploi : ingénieur (IB 444/IM 390)
 - o Catégorie A
- D'autoriser à ouvrir au chapitre 012 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi occasionnel.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 mai 2020



Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI

